

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N° 3821 Jeudi 31 Mars 2011

\_\_\_ 16<sup>ème</sup> ANNEE \_\_\_ ISSN 0330-7174

# SOMMAIRE

COMMONIQUES DO CIMI	
تحذير للعموم من تصرفات كل من شركة « BANK OF AFRICA BENIN » و الوسيط بالبورصة « LA SOCIETE DE » و الوسيط بالبورصة « GESTION ET D'INTERMEDIATION BOURSIERE DU BENIN »	2
MISE EN GARDE DU PUBLIC CONTRE LES AGISSEMENTS DE LA SOCIETE « BANK OF AFRICA BENIN » ET DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE « LA SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION BOURSIERE DU BENIN »	3
تذكير لشركات المساهمة العامة	4
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE	4
AVIS DES SOCIETES	
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-1 »	5-7
AVIS DE MODIFICATION DES FRAIS DE SORTIE	
STRATEGIE ACTIONS SICAV	8
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	
ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE	8
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	9
SOCIETE MODERN LEASING	9
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	
SOCIETE MODERN LEASING	9
COURBE DES TAUX	10
VALEUDS LIQUIDATIVES DES TITDES ODOVM	11 12

# ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- AL HIFADH SICAV
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
- FCP KOUNOUZ

**ANNEXE** 

# بلاغ هيئة السوق المالية

تحذر هيئة السوق المالية العموم من تصرفات كل من شركة « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin » والوسيط بالبورصة « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin » اللذان قاما في المدة الأخيرة بنشر إعلان إشهاري في جريدة تونسية عرضت بمقتضاه الشركة على العموم الاكتتاب في عملية الترفيع في رأس مالها.

وحيث تعلم هيئة السوق المالية العموم بأن الشركة المعنية لم تقدم بصفة مسبقة إلى هيئة السوق المالية المعلومات اللازمة بشأن العملية المزمع إجراؤها ولم تتحصل على ترخيصها في ذلك طبقا للنصوص التشريعية والترتيبية الجاري بها العمل وبالخصوص الفصلين 2 و 87 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وفي هذا الصدد قامت هيئة السوق المالية بالاتصال بهيئة التعديل المالي لغرب إفريقيا قصد إعلامها بالتصرفات غير القانونية لشركة « BANK OF AFRICA Bénin » وللوسيط بالبورصة. كما تحتفظ الهيئة بحقها في تتبع كل من الشركة المعنية والوسيط قضائيا.

# COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre les agissements de la société « BANK OF AFRICA Bénin » et de l'intermédiaire en bourse « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin » qui ont dernièrement publié un avis publicitaire dans un quotidien tunisien par lequel ils sollicitent l'épargne du public à l'occasion de l'augmentation du capital de la société.

Le Conseil du Marché Financier informe le public que cette société n'a pas fourni les informations nécessaires relatives à l'opération envisagée et n'a pas obtenu l'autorisation préalable du Conseil du Marché Financier conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur et notamment les articles 2 et 87 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

A ce titre, le Conseil du Marché Financier a pris le soin de contacter le régulateur financier Ouest-Africain « le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers » afin de lui faire part des agissements illégaux de la société « BANK OF AFRICA Bénin » et de l'intermédiaire en bourse. Le Conseil du Marché Financier se réserve également le droit d'engager des poursuites judiciaires à leur encontre.

# بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقا لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرية الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرية بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرساؤها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لأفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التى سبق نشرها.

2011 - AC - 5

# **COMMUNIQUÉ DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

# **AVIS DES SOCIETES**

# **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

# VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel n°3820 du 30/03/2011

# EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2011-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing réunie le 03 juin 2010 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 MDT dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 25 novembre 2010 a décidé l'émission un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,5% et TMM+1,25% brut l'an pour le taux variable et entre 5% et 6% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux seront fixés par la Direction générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ». A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt à 5 ans et les taux d'intérêts à TMM+0,9% brut l'an pour le taux variable et 5,75% brut l'an pour le taux fixe.

Dénomination de l'emprunt : « Tunisie Leasing 2011-1»

**Montant :** 30.000.000 de dinars divisés en 300.000 obligations.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions ; soit le **10/06/2011**.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

# Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 90 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
- <u>Taux fixe</u> : 5,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

## **AVIS DES SOCIETES**

# **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE - Suite**

Marge actuarielle (souscription à taux variable): La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février qui est égale à 4,5358%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,4358%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,9% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres iusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 5,75% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations «TUNISIE LEASING 2011-1» sont émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe)**: La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,791 années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 13/04/2011 et clôturées sans préavis au plus tard le 10/06/2011. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit **10/06/2011**.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 10/06/2016.

**Paiement**: Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **10/06/2011**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

# **AVIS DES SOCIETES\***

# **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE - Suite**

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public: Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 13/04/2011 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de la société** : En date du 22 avril 2010, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à 'BBB+(tun)' pour la note à long terme avec perspective d'évolution Stable et 'F2(tun)' pour la note à court terme.

**Notation de l'emprunt :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ au présent emprunt en date du 17/03/2011.

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM**: TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à un taux indexé au TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 11-0737 du 30 mars 2011, d'un document de référence enregistré par le CMF en date du 05 octobre 2010 sous le n° 10-013, des indicateurs d'activité de TUNISIE LEASING relatifs au premier trimestre de l'exercice 2011, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2011 et des états financiers de TUNISIE LEASING relatifs à l'exercice 2010, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2011

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2011 et les états financiers relatifs à l'exercice 2010 de TUNISIE LEASING seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet

# **AVIS DES SOCIETES**

# AVIS DE MODIFICATION DES FRAIS DE SORTIE

### STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 Agrément du Conseil du Marché Financier N°18-2005 du 3 Octobre 2005 RC: B 245863 2005 Siège social:17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

STRATEGIE ACTIONS SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 08 Mars 2011 a décidé d'instaurer un droit de sortie de 5% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 3 mois et ce à compter du 15 Juillet 2011.

Ainsi, les frais de sortie qui seront appliquées seront comme suit :

- ✓ jusqu'au 14 juillet 2011
- 1% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à un an
- 0.6% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 1 an et 2 ans
- 0.2% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 2 ans et 3 ans
- Pas de commission de rachat si la durée de détention est au delà de 3 ans .
  - ✓ à partir du 15 juillet 2011:
- 5% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 3 mois (nouvelle mesure)
- 1% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 3 mois et 1 an (inchangée)
- 0.6% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 1 an et 2 ans (inchangée)
- 0.2% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 2 ans et 3 ans (inchangée)
- Pas de commission de rachat si la durée de détention est au delà de 3 ans (inchangée).

2011 - AS - 168

\*\*\*\*

# ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

# **Arab Banking Corporation – Tunisie**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac Tunis

L'Arab Banking Corporation – Tunisie porte à la connaissance de ses Actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 14 avril 2011 à 12:00 h au Siège Social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2010,
- 3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010,
- **4-** Approbation des Etats Financiers, des Conventions Réglementés et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010,
- 5- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2010,
- 6- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2010,
- 7- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2011,

2011 - AS - 167

# **AVIS DES SOCIETES**

# ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

### FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Siège social : Green Center Bloc « C » 2ème étage Les Berges du Lac 1053 Tunis-

# CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV invite ses actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 06 Avril 2011, à 10H au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010.
- 2. Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010.
- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2010. 3.
- 4. Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats. 5.
- Renouvellement des mandats des administrateurs. 6.
- Information sur la nomination du commissaire aux comptes.
- 8. Fixation des jetons de présence.

2011 - AS - 163

\*\*\*\*\*

# SOCIETE MODERN LEASING Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALE LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD 1082 TUNIS MAHRAJENE

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 11 Avril 2011 à 10 h 30 au siège social de la Banque de l'Habitat sis au 18 avenue Mohamed V Tunis, troisième étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2010
- 2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2010
- 3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010
- 4. Quitus aux Administrateurs.
- Affectation des résultats.
- 6. Renouvellement du mandat des administrateurs.
- 7. Nomination des nouveaux administrateurs
- 8. Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2010
- 9. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2010

2011 - AS - 157

\*\*\*\*

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

# SOCIETE MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD 1082 TUNIS MAHRAJENE

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués : l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra lundi le 11 Avril 2011 : 10h00 au siège social de la Banque de l'Habitat sis au 18 avenue Mohamed \ Tunis, troisième étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts (Articles 3, 7, 9, 12, 24, 31, 37, 41, 43,44 et 46),

# **AVIS**

COURBE DES TAUX DU 31 MARS 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,715%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,714%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,714%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,713%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,712%	998,385
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,712%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012	4,708%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,749%	1 011,141
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012	4,779%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,475
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,049%	1 023,891
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,171%	1 063,747
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,228%	1 088,257
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,370%	1 055,185
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,631%		983,601
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,663%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,703%	1 053,319
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,780%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,794%	981,366
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,965%	1 073,787
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,979%		968,630

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRE	ES OPCVI	М	TITRI	ES OPCVA	1
LIBELLE	Gestionnaire		ouverture	VL au 3	1/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAP						
1 THE PROPERTY	SICAV OBLIGATAIRES DE CAR				125.252	126255	127.27
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS  FCP OBLIGATAIRES DE CAPITA		juil-92 Z <b>L OUOTIDIEN</b>	NF.	135,352	136,355	136,366
2 FCP SALAMETT CAP	AFC		anv-07		11,838	11,938	11,939
<u> </u>	CCP OBLIGATAIRES DE CAPITAL	,		IIRE	11,050	11,550	11,757
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-i	anv-06		1,214	1,222	1,223
	SICAV MIXTES DE O				,	ŕ	,
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-	oct-92		32,630	32,928	32,931
5 SICAV PLUS	TUNISIE VA LEURS		mai-93		44,802	45,177	45,181
	FCP MIXTES DE CAPITAL	ISATION - VL	quotidienne				
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	<u> </u>	nars-08		163,775	· · · · ·	150,532
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	1	nars-08		669,080		556,587
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE 9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE		oct-08		140,431 130,841	122,691 121,636	122,156 121,364
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE		oct-08		116,956		111,106
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE		mai-09		115,164	108,583	108,427
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-	oct-09		109,195	92,521	91,794
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28-	juil-08		165,054	155,843	155,745
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VA LEURS		sept-10		95,368	91,126	91,213
	FCP MIXTES DE CAPITALISA			3			
15 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT		nars-07		1 279,506		1 228,978
16 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE 17 FCP OPTIMA	AXIS GESTION		févr-04		2 218,986		2 132,165
18 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX BNA CAPITAUX		oct-08		122,479 122,906		107,173 116,068
19 FCP FINA 60	FINACORP		nars-08		1 153,132	1 138,971	1 141,542
20 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	ł	mai-09		129,272	114,396	114,770
21 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-n	nars-09		14,956	13,708	13,841
22 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-n	nars-09		5 844,815	5 543,327	5 557,225
23 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VA LEURS		anv-08		6 613,950		6 409,555
24 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI		anv-06		2,293		2,055
25 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI		anv-06		1,846		1,730
26 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	OPCVM DE DIS		sept-09		1,162	1,036	1,032
	OICVM DE DIS	IKIBUTK	Dividen	de		ı	
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Date de détachement du coupon	Montant	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
27 CANADETE CICAV	SICAV OBLIC		15/04/10	4.000	100 301	100 150	100 100
27 SANADETT SICAV 28 AMEN PREMIÈRE SICAV	AFC AMEN INVEST	01-nov-00 02-oct-95	15/04/10 23/03/11	4,060 3,758	108,201 104,529	109,170 101,632	109,182 101,643
29 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198		102,385
30 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10		103,030		104,009
31 TUNISO-EMIRATIE SICAV 32 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AUTO GEREE AXIS GESTION	07-mai-07 01-sept-03	19/04/10 27/05/10		103,814 107,102	104,784 107,966	104,796 107,977
33 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10		103,928		104,937
34 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10		103,973		104,960
35 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 36 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	BIAT ASSETS MANAGEMENT CGF	16-avr-07 12-nov-01	13/04/10 18/06/10		104,106 105,976		105,064 106,765
37 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10		102,920		103,875
38 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,218	101,229
39 FINA O SICAV 40 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	FINA CORP INI	11-févr-08 07-oct-98	17/05/10 08/04/10		104,065 106,546	104,963 107,436	104,973 107,446
41 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MACSA	20-mai-02	07/04/10		106,200		107,440
42 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	21/02/12	- 2.500	102,642	103,418	103,427
44 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SBT SCIF	02-nov-92 16-oct-00	31/03/10 27/05/10		102,948 104,540	103,829 105,449	103,838 105,460
45 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10		102,457	103,434	-
46 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	15/06/10	2 425	106,156		106,990
47 MAXULA INVESTIS SEMENT SICAV 48 SICAV L'ÉPARGNANT	SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	05-juin-08 20-févr-97	15/06/10 10/05/10		104,166 102,745		104,950 103,709
49 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10		104,552		105,421
50 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,671	105,680

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES	<b>OPCV</b> N	1	TITRES	<b>OPC</b> VM	Ţ
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
52 FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,624	10,625
53 FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,044	105,054
54 FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,248	100,255
	FCP OBLIGATAIRES - V	L HEBDOMADA	IRE		/		,
55 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,000	103,063
TETRICATION OF THE TAIL THE TETRICATION OF THE TAIL THE TETRICATION OF	SICAV MI		***************************************	-,,- =-	102,112	103,000	103,003
56 ARABIA SICAV	IAFC		22/04/10	0.770	75,602	72,621	72 (25
<b></b>		15-août-94		0,770			72,635
57 ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	144,335	143,938
58 ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 437,940	1 434,579
59 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	112,581	106,349	106,196
60 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	116,359	108,889	108,966
61 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	84,363	84,573
62 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,751	15,724
63 SICAV CROISSANCE	SBT CIEID DIA	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	259,724	259,560
64 SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	46,719	46,753
65 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 085,772	2 081,305
66 SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	75,521	75,503
67 SICAV AVENIR 68 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	56,437	56,458
69 UNION FINANCIERE SALAVIMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	100,004	99,925
**	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	108,779	108,480
70 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	99,790	99,274
	FCP MIXTES - VL	QUOTIDIENNE					
71 FCP IRADEIT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,477	11,475
72 FCP IRADEIT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,283	12,287
73 FCP IRADEIT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,985	15,997
74 FCP IRADEIT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	16,206	16,205
75 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,466	11,442
76 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	111,063	110,628
77 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	119,603	119,445
78 BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	122,647	122,571
79 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,769	18,666
	FCP MIXTES - VL H	EBDOMADAIRE	7				
80 FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,700	100,576
81 FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	105,042	104,879
82 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	150,176	133,630	135,313
83 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,761	9,798
84 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	110,764	111,323
85 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	113,197	113,758
86 FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,187	99,573
87 FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,777	99,642
88 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	169,463	170,140
89 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	153,228	153,626
90 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	137,764	138,073
91 MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843		9 439,684	9 485,979
92 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-		192,968	184,872	185,380
93 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10			109,114	113,470	114,489
94 FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-		1 439,547	1 339,734	1 347,828
95 FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-		107,049	100,419	100,702
96 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-		107,735	106,021	105,448
97 TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-		10 395,971	9 882,327	9 926,001
	•				- r - 1	- /	,

# BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -Tél: 844.500 - Fax: 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail: cmf@cmf.org.tn

# Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

# IMPRIMERIE

du CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

# SITUATION ANNUELLE DE AL HIFADH SICAV ARRETEE AU 31/12/2010

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « AL HIFADH SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis les états financiers de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Le Commissaire aux Comptes Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010					
(Montants exprimés en dinars tunisiens)					
Actif	Note	31-déc10	31-déc09		
Portefeuille-titres Obligations et valeurs assimilées Emprunts d'Etat et valeurs assimilés Titres des Organismes de Placement Collectif  Placements monétaires et disponibilités Placements monétaires Disponibilités	3.1	19 407 191,430 12 061 955,263 7 239 260,167 105 976,000 8 468 662,566 8 361 622,544 107 040,022	11 487 176,126 5 538 840,839 4 886 085,287 1 062 250,000 12 079 304,317 12 065 346,771 13 957,546		
Créances d'exploitation Total Actif	3.5	42 715,580 27 918 569,576	18 504,178 23 584 984,621		
Passif					
Opérateurs Créditeurs Autres créditeurs divers	3.6 3.7	52 468,108 13 292,374	42 769,524 11 601,229		
Total Passif	_	65 760,482	54 370,753		
Actif net		27 852 809,094	23 530 613,868		
Capital Sommes distribuables Résultat d'exploitation de la période Régularisation du résultat d'exploitation de la période Sommes distribuables des exercices antérieurs Actif net	3.8	26 847 330,042 1 005 479,052 1 135 888,867 -130 488,381 78,566 27 852 809,094	22 691 023,991 839 589,877 675 412,797 163 980,316 196,764 23 530 613,868		
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		27 918 569,576	23 584 984,621		

# ETAT DE RESULTAT Exercice clos le 31 décembre 2010 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010	Période du 1er janvier au 31 décembre 2009
Revenus du portefeuille titres Dividendes des OPCVM Revenus des obligations de sociétés Revenus des emprunts d'Etat et valeurs assimilées Revenus des autres valeurs	3.2	816 772,744 34 408,500 424 653,613 357 710,631 0,000	468 591,529 56 188,500 133 036,619 279 366,410 0,000
Revenus des placements monétaires Revenus des bons de trésors Revenus des billets de trésorerie Revenus des certificats de dépôt Revenus des Dépôts à Terme Revenus des comptes à vue  Total des revenus des placements	3.4	586 422,909 0,000 358 497,555 88 554,667 134 520,081 4 850,606	376 154,775 0,000 155 415,318 122 130,389 91 125,987 7 483,081
Charges de gestion des placements	3.9	(218 757,442)	(134 434,334)
Revenu net des placements		1 184 438,211	710 311,970
Autres produits Autres charges  Résultat d'exploitation	3.10	0,000 (48 549,344) 1 135 888,867	0,000 (34 899,173) <b>675 412,797</b>
nesultat d'exploitation		1 133 000,007	075 412,797

Régularisation du résultat d'exploitation Report à nouveau	(130 488,381) 78,566	163 980,316 196,764
Sommes distribuables de la période	1 005 479,052	839 589,877
Report à nouveau (annulation) Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation	(78,566) 130 488,381 (15 901,756) 10 707,550 (10 676,993)	(196,764) (163 980,316) (1 818,464) 103 541,666 (8 036,178)
Résultat de la période	1 120 017,668	769 099,821

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010	Période du 1er janvier au 31 décembre 2009
Variation de l'actif net résultant des opérations	1 120 017,668	769 099,821
d'exploitation Résultat d'exploitation	1 135 888,867	675 412,797
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(15 901,756)	(1 818,464)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	10 707,550	103 541,666
Frais de négociation	(10 676,993)	(8 036,178)
Distributions de dividendes	(839 489,763)	(89 462,141)
Transaction sur capital	4 041 667,321	13 290 454,707
Sousarintian	450 049 705 749	112 060 210 902
Souscription Capital	<b>150 018 795,718</b> 146 224 500,000	<b>113 069 219,892</b> 110 211 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 240 266,146	595 590,379
Régularisation des sommes distribuables	2 554 029,572	2 262 329,513
Rachat	145 977 128,397	99 778 765,185
Capital	142 089 500,000	97 139 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 203 088,896	541 315,988
Régularisation des sommes distribuables	2 684 539,501	2 098 349,197
Variation de l'actif net	4 322 195,226	13 970 092,387
Actif net		
En début de période	23 530 613,868	9 560 521,481
En fin de période	27 852 809,094	23 530 613,868
Nombre d'actions		
En début de période	225 013	94 291
En fin de période	266 363	225 013
Valeur liquidative	104,567	104,574
Taux de rendement	3,62%	4,07%

# Notes aux états financiers Exercice clos le 31 Décembre 2010

# 1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéficies annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

# 2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

# 2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

# 2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

# 2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

# 2.2.2. Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

# 2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

# 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat :

# 3.1. Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

% Actif Net
0,38%
0,38%
43,31%
2,04%
0,08%
1,82%
1,39%
0,19%
5,39%
5,46%

BTE*2010-B	1 000	100 000,000	101 208,000	0,36%
BTKD 2009	2 500	250 000,000	259 482,000	0,93%
BTKD 2006	4 000	80 016,288	80 179,488	0,29%
CIL 2007-1	300	18 073,229	18 983,549	0,07%
CIL 2010/1	25 000	2 500 000,000	2 544 580,000	9,14%
GL 2003-2	7 657	153 176,748	161 055,082	0,58%
Meublatex	1 000	100 000,000	102 959,200	0,37%
STB 2010 - 1	15 000	1 500 000,000	1 549 488,000	5,56%
TL 2006-1	7 720	154 481,671	155 513,063	0,56%
TL SUB 2007	500	20 000,000	20 466,400	0,07%
TLS 2008-1	1 000	60 089,069	61 670,669	0,22%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 000	2 375 000,000	2 426 460,000	8,71%
UTL 2004	305	12 219,607	12 736,155	0,05%
UTL 2005	235	9 460,042	9 594,086	0,03%
Obligations non admises à la cote	0	0,000	0,000	0,00%
Néant				
Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier	6 491	6 983 198,366	7 239 260,167	25,99%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 019 512,582	1 055 194,933	2 700/
				3,79%
BTA 6.75% JUILLET 2017	395	424 612,573	435 131,581	1,56%
BTA 6.9 9 MAI 2022	2 187	2 427 514,818	2 506 608,918	9,00%
BTA 7,5 - 04/2014 (10 ans)	1 905	2 037 682,021	2 119 855,139	7,61%
BTA 7 - 02/2015 (10 ans)	907	967 033,461	1 012 539,671	3,64%
BTA 8,25 - 07/2014 (12 ans)	97	106 842,911	109 929,925	0,39%
TOTAL		18 919 707,567	19 407 191,430	70%

# 3.2. <u>Les revenus du portefeuille titres :</u>

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010	Période du 1er janvier au 31 décembre 2009
<u>Dividendes</u>	34 408,500	56 188,500
- des Titres OPCVM	34 408,500	56 188,500
Revenus des obligations et valeurs assimilées	782 364,244	412 403,029
Revenus des obligations de sociétés	424 653,613	<u>133 036,619</u>
- intérêts	424 653,613	133 036,619
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>357 710,631</u>	279 366,410
- intérêts	357 710,631	279 366,410
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des autres valeurs	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	816 772,744	468 591,529

3.3. <u>Les placements monétaires et disponibilités:</u>
Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 8 468 662,566 DT se détaillant comme suit:

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% Actif Net
Placements monétaires		8 271 955,863	8 361 622,544	30,02%
Emetteur STUSID BANK				
			2 / 2 / 2 / 2 / 2	
Dépôt à Terme STUSID BANK à plus d'1 an	7	2 100 000,000	2 101 812,165	7,55%
DAT STUSID BANK à plus d'un an	7	2 100 000,000	2 101 812,165	7,55%
Emetteur ATTIJARI LEASING	2	1 321 117,284	1 325 676,993	4,76%
Billets de trésorerie à moins d'un an				
Billets de trésorerie à moins d'1 an Attijari leasing	2	1 321 117,284	1 325 676,993	4,76%
Emetteur ELECTROSTAR				
Billets de trésorerie à moins d'un an	2	1 052 344,326	1 084 691,450	3,89%

Billets de trésorerie à moins d'1 an Electrostar	2	1 052 344,326	1 084 691,450	3,89%
billets de tresorerie a mons d'i an Electrostal		1 052 544,526	1 004 091,430	3,0970
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie à moins d'un an	3	1 798 494,253	1 812 357,491	6,51%
Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ	3	1 798 494,253	1 812 357,491	6,51%
Emetteur INTERMETAL				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	2 000 000,000	2 037 084,445	7,31%
Billets de trésorerie à plus d'1 an INTERMETAL	1	2 000 000,000	2 037 084,445	7,31%
<u>Disponibilités</u>		107 040,022	107 040,022	0,38%
Dépôts à vue		208 552,532	208 552,532	0,75%
Sommes à l'encaissement		1 086 661,665	1 086 661,665	3,90%
Sommes à régler		-1 188 174,175	-1 188 174,175	-4,27%
TOTAL		8 378 995,885	8 468 662,566	30,41%

# 3.4. Les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010	Période du 1er janvier au 31 décembre 2009
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	358 497,555	155 415,318
Intérêts des certificats de dépôt	88 554,667	122 130,389
Intérêts des autres placements	134 520,081	91 125,987
Intérêts des comptes courants	4 850,606	7 483,081
TOTAL	586 422,909	376 154,775

# 3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 42 715,580 DT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	41 615,580	17 384,178
Agios créditeurs à recevoir	1 100,000	1 120,000
TOTAL	42 715,580	18 504,178

3.6. <u>Les opérateurs Créditeurs :</u>
Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 52 468,108 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009
Rémunération Distributeurs	18 738,610	15 274,829
Rémunération gestionnaire	22 486,330	18 329,797
Rémunération dépositaire	11 243,168	9 164,898
TOTAL	52 468,108	42 769,524

# 3.7. Autres Créditeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 13 292,374 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009
Redevance CMF	2 573,789	1 891,329
Provision jeton de présence	6 005,925	6 006,055
Honoraires commissaire aux comptes	4 442,369	3 528,511
TCL	232,291	173,334
Impôt à payer	0,000	0,000
Frais dépositaires à payer	38,000	2,000
TOTAL	13 292,374	11 601,229

# 3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital initial au 01/01/2010	
Montant	22 501 300,000
Nombre de titres	225 013
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	146 224 500,000
Nombre de titres émis	1 462 245
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	142 089 500,000
Nombre de titres rachetés	1 420 895
Capital au 31/12/2010	
Montant (en nominal)	26 636 300,000
Sommes non distribuables	211 030,042
Montant du capital au 31/12/2010	26 847 330,042
Nombre de titres	266 363

3.9. <u>Les charges de gestion des placements</u> Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010	Période du 1er janvier au 31 décembre 2009
Rémunération Distributeurs	78 127,652	48 012,259
Rémunération gestionnaire	93 753,184	57 614,708
Rémunération dépositaire	46 876,606	28 807,367
TOTAL	218 757,442	134 434,334

# 3.10. Les autres charges

Les autres charges des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2010	Période du 1er janvier au 31 décembre 2009
Rémunération commissaire aux comptes	8 478,114	8 009,338
Redevance CMF	31 250,431	19 204,501
Jetons de présence	5 999,870	5 999,870
Autres impôts	2 820,929	1 685,464
TOTAL	48 549,344	34 899,173

# 4. Autres informations:

Les données par action et les ratios pertinents au 31/12/2010 se détaillent ainsi :

# 4.1 Données par action

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Revenus des placements	5,268	3,754
Charges de gestion des placements	- 0,821	- 0,597
REVENUS NET DES PLACEMENTS	4,447	3 ,157
Autres produits	-	-
Autres charges	- 0,182	- 0,155
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4,265	3,002
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,490	0,729

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,775	3,731
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	- 0,060	- 0,008
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,040	0,460
Frais de négociation	- 0,040	- 0,036
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	- 0,060	0,416
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4,205	3,418
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	- 0,060	0,416
Régularisation du résultat non distribuable	0,140	0,241
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,080	0,658
Distribution de dividendes	3,152	0,398
Valeur Liquidative	104,567	104,574

# 4.2 Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	-0,2129%	0,2559%
Autres charges / Actif Net Moyen	-0,0472%	0,0527%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	0,9784%	1,2686%

# 4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation "TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

# SITUATION ANNUELLE DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV ARRETEE AU 31/12/2010

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale ordinaire a bien voulu nous confier en date du 29 mai 2008 et conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à la vérification des états financiers de la SOCIETE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 31 décembre 2010.

Ces états financiers qui font apparaître un actif net égal à 15.258.045 dinars, un capital égal à 14.720.753 dinars et une valeur liquidative égale à 105,986 dinars par action ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité.

Notre mission consiste à exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des susdits états financiers et sur l'application des dispositions spécifiques prévues par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nos travaux de contrôle ont été effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, incluant les épreuves et sondages que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligence normale.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que :

- 1. Les états financiers ci-joints sont sincères, réguliers et présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la SOCIETE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV et des résultats de ses opérations pour la période allant du 1 janvier au 31 décembre 2010.
- 2. Les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sont conformes à celles contenues dans les états financiers ci-dessus indiqués.

Toutefois, nous vous informons que les actifs de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV, s'élevant au 31 décembre 2010 à 15.292.839 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 13.127.343 dinars, soit 85,84% de valeurs mobilières et de 2.155.728 dinars, soit 14,10% de liquidités et quasi liquidités.

Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2009-16 du 16 mars 2009, nous vous présentons ci-après, les conventions et les opérations réalisées dans le cadre de cet article.

# I. OPERATIONS ET CONVENTIONS REGLEMENTEES:

# 1. CONVENTION DE GESTION AVEC LA C.G.F., SOCIETE AYANT DES ADMINISTRATEURS COMMUNS AVEC MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV :

La convention de gestion conclue le 28 juin 2001 avec la C.G.F, pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction, autorisée par votre conseil d'administration en date du 20 juin 2001, est encore en vigueur en 2010.

Elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et financière ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,4% de l'actif net moyen de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV, payable trimestriellement et à terme échu.

Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 91.394 dinars T.T.C.

- D'une commission de courtage fixée à 0,3% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement).

# II. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :

En application de l'article 200 nouveau, paragraphe II-5, tous obligations et engagements pris vis-à-vis du président, du directeur général et des membres du conseil d'administration relatifs aux éléments de leurs rémunérations, indemnités et avantages qui leur sont attribués sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes.

Dans ce cadre, nous vous informons qu'aucune rémunération n'a été prévue ni payée à ce titre.

# **III. OPERATIONS INTERDITES:**

En application du paragraphe III de l'article 200 du code des sociétés commerciales, il est interdit au président directeur général et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'entre eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle, leurs engagements envers les tiers sous peine de nullité du contrat.

Au cours de l'exercice 2010, nous n'avons relevé aucune opération entrant dans ce cadre.

En dehors des conventions et opérations ci-dessus présentées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants ni de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Le Commissaire aux Comptes Néjiba CHOUK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010 (Unité : en D.T.)

	NOTE	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille-titres	3-1	13 127 343	14 060 87
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		468 885	944 92
b - Obligations et valeurs assimilées		12 658 458	13 115 94
c - Autres valeurs		0	
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-2	2 155 728	5 572 05
a - Placements monétaires		1 637 661	4 496 10
b - Disponibilités	0.0	518 067	1 075 95
AC 3 - Créances d'exploitation	3-3	3 536	2 51
a - Dividendes et intérêts à recevoir		3 536	2 51
b - Titres de créances échus  AC 4 - Autres actifs	3-4	0 <b>6 232</b>	7 60
a - Débiteurs divers	3-4	6 232	7 60
c - Immobilisations nettes		0 232	7 00
C - IIIIIIODIIISations nettes		U	
TOTAL ACTIF		15 292 839	19 643 03
PASSIF EXIGIBLE	3-5		
PA 1 - Opérateurs créditeurs		33 465	36 89
PA 2 - Autres créditeurs divers		1 329	1 67
TOTAL PASSIF EXIGIBLE		34 794	38 57
ACTIF NET		15 258 045	19 604 46
CP 1 - Capital	3-6	14 720 753	18 873 53
CP 2 - Sommes distribuables	4-5	537 292	730 92
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		549	
b - Sommes distribuables de l'exercice		536 743	730 92
ACTIF NET		15 258 045	19 604 46
			12 00 10

PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES  a. Dividendes b. Revenus des obligations et valeurs assimilées c. Revenus des autres valeurs  PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES a. Revenus des bons du Trésor b. Revenus des billets de trésorerie c. Revenus des certificats de dépôt	01/01/2010 AU 31/12/2010 1 708 363 30 104 678 259 0	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009 725 858 35 397 690 461 0
a. Dividendes b. Revenus des obligations et valeurs assimilées c. Revenus des autres valeurs  PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES a. Revenus des bons du Trésor b. Revenus des billets de trésorerie	708 363 30 104 678 259 0	<b>725 858</b> 35 397 690 461
<ul> <li>b. Revenus des obligations et valeurs assimilées</li> <li>c. Revenus des autres valeurs</li> </ul> PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES <ul> <li>a. Revenus des bons du Trésor</li> <li>b. Revenus des billets de trésorerie</li> </ul> 4-	678 259 0 2 <b>113 120</b>	690 461
<ul> <li>b. Revenus des obligations et valeurs assimilées</li> <li>c. Revenus des autres valeurs</li> </ul> PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES <ul> <li>a. Revenus des bons du Trésor</li> <li>b. Revenus des billets de trésorerie</li> </ul> 4-	678 259 0 2 <b>113 120</b>	690 461
c. Revenus des autres valeurs  PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES  a. Revenus des bons du Trésor b. Revenus des billets de trésorerie  4-	0 2 <b>113 120</b>	_
a. Revenus des bons du Trésor b. Revenus des billets de trésorerie		
b. Revenus des billets de trésorerie	10 977	254 753
	•	79 126
C. Revenus des certificats de debot	0 18 201	0 27 427
d. Intérêts sur comptes courants	17 283	11 139
e. Revenus des autres placements monétaires	66 659	137 061
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	821 483	980 611
CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS 4-	3 <b>-111 806</b>	-126 087
REVENU NET DES PLACEMENTS	709 677	854 524
CH 2 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION 4-	4 -35 889	-38 385
RESULTAT D'EXPLOITATION	673 788	816 139
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	-137 045	-85 214
SOMMES DISTRIBUABLES	536 743	730 925
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	137 045	85 214
RESULTAT NON DISTRIBUABLE	2 994	20 892
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	61 312	31 752
Variation des plus (ou moins) values réalisées/cessions de titres	-50 143	-2 485
Frais de négociation	-8 175	-8 375
RESULTAT NET DE LA PERIODE	676 782	837 031
RESOLIAT NET DE LA FERIODE	010 102	037 031
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEM (Unité : en D.T.)	BRE 2010	
NOTE	DU 01/01/2010 AU	DU 01/01/2009 AU
	31/12/2010	31/12/2009
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT  DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	676 782	837 031
a - Résultat d'exploitation	673 788	816 139
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	61 312	31 752
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-50 143	-2 485
d - Frais de négociation de titres	-8 175	-8 375
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-730 927	-670 794
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-4 292 276	2 232 766

105,986	106,181
143 963	184 633
184 633	161 949
15 258 045	19 604 466
	17 205 463
-4 346 421	2 399 003
0	0
-1 413 530	-1 237 605
	-53 598 600 -1 186 403
-74 217 345	-56 022 608
0	0
1 277 034	1 152 393
	<b>58 255 374</b> 55 867 000
	-71 269 600 -1 534 215 -1 413 530 0 -4 346 421 19 604 466 15 258 045

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

# NOTE N°1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

MILLENIUM OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n°88-92 du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

La société a obtenu :

- l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000,
- le visa du prospectus d'émission par le C.M.F. le 26 octobre 2001 sous le n°01.425.

Elle a été définitivement constituée le 22 juin 2001 et a entamé son activité le 21 novembre 2001.

Elle a opté pour un premier exercice social égal à dix-huit (18) mois allant du 22 juin 2001 au 31 décembre 2002.

La gestion de MILLENIUM OBLIGATAIRE est confiée à la Compagnie Gestion et Finance « C.G.F. » qui est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et de la gestion financière de la société.

En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle égale à 0,4% de l'actif net moyen H.T. de MILLENIUM OBLIGATAIRE, réglée trimestriellement à terme échu.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie « B.I.A.T. » assure les fonctions de dépositaire. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de MILLENIUM OBLIGATAIRE,
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la B.I.A.T. perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien selon le barème suivant :

- de 0 à 10 millions de dinars : 0,1% : HT avec un minimum égal à 6.000 D

- de 10 millions à 20 millions de dinars  $\,$  : 0,08% : HT - plus de 20 millions de dinars  $\,$  : 0,06% : HT

## NOTE N°2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de MILLENIUM OBLIGATAIRE sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du ministère des finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M. Ces états financiers comprennent les documents suivants :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ces états financiers sont les suivants :

## 2.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat, les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote détenus par la société sont évalués à leurs valeurs actuelles du 31 décembre 2010 conformément à l'alinéa 3 du paragraphe 17 de la N.C.T. n°17

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à leur prix d'acquisition (valeur nominale – intérêts précomptés non échus).

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

## 2.2. CESSION DES PLACEMENTS:

Les cessions des placements donnent lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements utilisé lors de la cession est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE N°3: PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN

# 3.1. PORTEFEUILLE TITRES:

Le portefeuille titres est arrêté au 31 décembre 2010 à 13.127.343 dinars, détaillé comme suit :

(en dinars) DESIGNATION NOMBRE COUT VALEUR % DE DE D'ACQUISI-ΑU **TITRES** TION 31/12/2010 L'ACTIF **OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES:** - OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE : \* Emprunt obligataire ATL 2007-1 50 2.001 2.036 0,01 \* Emprunt obligataire ATL 2008-1 100 6.001 6.185 0.04 \* Emprunt obligataire BTE 2009 100 9.000 9.112 0.06 \* Emprunt obligataire BTE 2009 100 9.000 9.112 0,06 \* Emprunt obligataire BTE 2009 4.900 436.590 2,89 442.171 \* Emprunt obligataire CIL 2009-1 128.000 1.600 130.546 0,85 \* Emprunt obligataire CIL 2010-1 5.000 500.000 508.918 3,33 \* Emprunt obligataire CIL 2010-2 5.000 500.000 503.475 3,29 \* Emprunt obligataire GL 2003-2 F 180 3.602 3.787 0,03 \* Emprunt obligataire HL 2008-1 5.000 300.000 310.617 2,03 \* Emprunt obligataire HL 2009-1 3.000 240.000 244.542 1,60 1,01 \* Emprunt obligataire MEUBLATEX 2010-B 150.000 154.438 1.500 \* Emprunt obligataire PANOBOIS 2007-C 50.000 500 51.895 0,34 \* Emprunt obligataire TL 2006-1 100 2.000 2.013 0,01 \* Emprunt obligataire TL 2007-2 F 300 18.180 19.011 0,13 \* Emprunt obligataire TL 2007-2 F 18.180 300 19.011 0,13 \* Emprunt obligataire TL 2008-1 100 6.001 6.159 0,04 \* Emprunt obligataire TL 2008-1 100 0,04 6.000 6.158 \* Emprunt obligataire TL 2008-1 200 0,08 12.001 12.317 \* Emprunt obligataire TL 2009-1 300 24.000 25.043 0,16 \* Emprunt obligataire TL 2009 (Emprunt subordonné) 100 8.000 8.097 0.05 \* Emprunt obligataire TL 2009 (Emprunt subordonné) 100 8.000 8.097 0.05 \* Emprunt obligataire TL 2009 (Emprunt subordonné) 4.150 332.000 336.029 2,20 \* Emprunt obligataire UIB 2009/1 100 9.500 9.705 0,06 \* Emprunt obligataire UIB 2009/1 1.000 95.000 97.046 0,64 \* Emprunt obligataire UIB 2009/1 0,06 100 9.500 9.705 \* Emprunt subordonné ATL 2008 10.000 1.000.000 6,67 1.020.252 \* Emprunt subordonné CIL 2008 3.000 300.000 316.733 2,07 \* Emprunt subordonné TL 2007 5.000 200.000 1,34 204.725 0,05 \* Emprunt subordonné TL 2007 200 8.001 8.190 \* Emprunt subordonné TL 2007 2.000 80.800 82.492 0,54

		4.471.357	4.567.617	29,86
- F.C.C. :				
* FCC-BIAT 1 - P201	300	300.000	301.832	1,97
* FCC-BIAT 2 - P301	300	300.000	301.989	1,98
1 00 50 1 2 1 001		000.000	001.000	1,00
		600.000	603.821	3,95
- B.T.A. :		000.000	000.021	0,00
* B.T.A. 5,25% mars 2016	100	103.530	106.060	0,69
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.240	316.432	2,07
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.840	316.982	2,07
* B.T.A. 5,50% mars 2019	100	104.330	107.149	0,70
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.090	316.294	2,07
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.690	316.845	2,07
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.390	316.569	2,07
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.540	316.707	2,07
* B.T.A. 5,50% mars 2019	500	521.500	535.527	3,50
* B.T.A. 5,50% mars 2019	100	104.030	106.901	0,70
B.1.A. 3,30 % Illais 2019	100	104.030	100.901	0,70
		2.672.180	2.755.466	18,01
_				
Report		7.743.537	7.926.904	51,82
* B.T.A. 6,75% juillet 2017	1.500	1.650.000	1.677.229	10,97
* B.T.A. 6,75% juillet 2017	500	557.500	560.090	3,66
* B.T.A. 6,00% mars 2012	216	218.592	226.487	1,48
* B.T.A. 6,90% mai 2022	352	380.160	391.717	2,56
* B.T.A. 7,00% février 2015	40	43.120	44.157	0,29
* B.T.A. 7,00% février 2015	20	21.300	22.041	0,14
* B.T.A. 7,00% février 2015	260	266.968	276.545	1,81
* B.T.A. 7,00% février 2015	19	20.900	21.356	0,14
* B.T.A. 7,00% février 2015	59	63.130	65.346	0,43
* B.T.A. 7,00% février 2015	13	13.845	14.377	0,09
* B.T.A. 7,00% février 2015	20	21.300	22.108	0,15
* B.T.A. 7,00% février 2015	24	25.800	26.442	0,17
* B.T.A. 7,00% février 2015	81	89.100	91.042	0,60
* B.T.A. 7,00% février 2015	185	200.725	206.300	1,35
* B.T.A. 7,00% février 2015	328	331.280	345.770	2,26
* B.T.A. 7,50% avril 2014	54	58.050	60.122	0,39
* B.T.A. 7,50% avril 2014	100	107.500	111.338	0,73
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	20	22.000	22.254	0,15
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	10	11.030	11.151	0,07
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	12	13.140	13.261	0,09
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	30	32.850	33.352	0,22
,				
		6.820.470	6.997.951	45,76
- B.T.Z. :	100	FF 000	70.000	2.42
* B.T.Z. C01 11 octobre 2016	100	55.030	70.222	0,46
* B.T.Z. C02 11 octobre 2016	100	54.780	70.056	0,46
* B.T.Z. C03 11 octobre 2016	100	54.530	69.891	0,46
* B.T.Z. C04 11 octobre 2016	400	217.120	278.900	1,82
		381.460	489.069	3,20
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		12.273.287	12.658.458	82,77
TITRES OPCVM:				
* SICAV ENTREPRISE	2.033	207.632	212.983	1,39
* FCP PROPARCO	200	200.000	255.902	1,68
TOTAL TITRES OPCVM		407.632	468.885	3,07
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		12.680.919	13.127.343	85,84

# 3.2. PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES:

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2010 à 2.155.728 dinars, détaillée comme suit :

(en dinars)

(en dilais)				
DESIGNATION	NOMBRE DE	COUT	VALEUR AU	%
	TITRES	D'ACQUISITION	31/12/2010	DE L'ACTIF
PLACEMENTS MONETAIRES :				
DI 4 051451450 D 4 11 0 4 1 D 5 0				
-PLACEMENTS BANCAIRES :				
- CP BIAT 01/03/2011	100	100.000	100.145	0,65
- CP BIAT 01/03/2011-2	100	100.000	100.145	0,65
- CP BIAT 24/02/2011	100	100.000	100.166	0,65
- CP BIAT 24/02/2011-1	100	100.000	100.166	0,66
- CT BIAT 09/10/2012	100	100.000	100.958	0,66
- CT BIAT 17/12/2012	300	300.000	300.686	1,97
- CT BIAT 23/10/2012-1	500	500.000	504.135	3,30
- CP BIAT 11/02/2011	130	130.000	130.291	0,85
- CT BIAT 03/12/2012	100	100.000	100.376	0,66
- CT BIAT 14/11/2012	100	100.000	100.593	0,66
		1.630.000	1.637.661	10,71
TOTAL DES PLACEMENTS MONETAIRES		1.630.000	1.637.661	10,71
DISPONIBILITES		518.067	518.067	3,39
TOTAL GENERAL		2.148.067	2.155.728	14,10

## 3.3. CREANCES D'EXPLOITATION:

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2010 à 3.536 dinars, correspondant à des intérêts créditeurs sur compte courant du quatrième trimestre 2010 à recevoir en 2011.

# 3.4. AUTRES ACTIFS:

Les autres actifs sont arrêtés au 31 décembre 2010 à 6.232 dinars, correspondant à des retenues à la source sur B.T.A.

# 3.5. PASSIF EXIGIBLE:

Les dettes de la Société MILLEMNIUM OBLIGATAIRE SICAV s'élèvent au 31 décembre 2010 à 34.794 dinars, détaillées comme suit :

- Gestionnaire C.G.F. (quatrième trimestre 2010) : 20.468 D
- Dépositaire B.I.A.T. (quatrième trimestre 2010) : 4.688 D
- Commissaire aux comptes : 6.483 D
- C.M.F. (redevances + publications) : 2.051 D
- Impôts à payer : 1.080 D
- Charges à payer : 24 D
34.794 D

### **3.6. CAPITAL:**

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2010 à 14.720.753 dinars, détaillé comme suit :

- Capital social au 31 décembre 2010 : 14.396.300 D - Sommes non distribuables de l'exercice : <85.786>D - Résultat non distribuable de l'exercice clos : 410.239 D Capital au 31 décembre 2010 14.720.753 D

# 3.6.1. CAPITAL SOCIAL:

Le capital social, arrêté au 31 décembre 2010 à 14.396.300 dinars a évolué, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2010, comme suit :

Capital au 31 décembre 2009 :

- Montant : 18.463.300 D : 184.633 - Nombre de titres : 489 - Nombre d'actionnaires

Souscriptions réalisées au cours de la période :

- Montant : 67.202.600 D - Nombre de titres émis : 672.026 - Nombre d'actionnaires nouveaux : 409

Rachats effectués au cours de la période :

- Montant : 71.269.600 D - Nombre de titres rachetés : 712.696 - Nombre d'actionnaires sortants : 151

Capital au 31 décembre 2010 :

- Montant : 14.396.300 D - Nombre de titres 143.963 - Nombre d'actionnaires : 747

## 3.6.2. SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2010 à <85.786> dinars, détaillée comme suit :

Résultat non distribuable de l'exercice :

- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres : Variation des plus ou moins values réalisées sur titres : 61.312 D <50.143>D - Frais de négociation <u><8.175</u>>D

2.994 D

Régularisation des S.N.D.:

Régularisation des S.N.D. sur souscriptions : 1.445.435 D - Régularisation des S.N.D. sur rachats : <1.534.215>D <88.780>D

Sommes non distribuables de l'exercice <85.786>D

NOTE N°4: ELEMENTS DU RESULTAT

# 4.1. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES:

(on dinare)

			(en dinais)
DESIGNATION	DU 01/01/2010	DU 01/01/2009	ECART
	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009	
Intérêts sur obligations et v. assimilées Etat (échus) Intérêts sur obligations et v. assimilées (potentiels) Intérêts sur obligations et v. assimilées sociétés (échus)	332.540 <2.020> 347.739	315.269 5.244 369.948	17.271 <7.264> <22.209>
Revenus des titres OPCVM	30.104	35.397	<5.293>
	708.363	725.858	<17.495>

# 4.2. REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

(en dinare)

			(en umais)
DESIGNATION	DU 01/01/2010	DU 01/01/2009	ECART
	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009	
Revenus des bons du Trésor échus	26.759	69.482	<42.723>
Revenus des bons du Trésor potentiels	<15.782>	9.644	<25.426>
Revenus des billets de trésorerie échus	0	0	0
Revenus des billets de trésorerie potentiels	0	0	0
Revenus des certificats de dépôt échus	18.201	27.789	<9.588>
Revenus des certificats de dépôt potentiels	0	<362>	362
Revenus des comptes de dépôt	17.283	11.139	6.144
Revenus des autres placements monétaires échus	152.768	64.427	88.341
Revenus des autres placements monétaires	<86.109>	72.634	<158.743>
potentiels			
	113.120	254.753	<141.633>

# 4.3. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

(en dinars)

DESIGNATION	DU 01/01/2010 AU 31/12/2010	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	ECART
Rémunération du gestionnaire Rémunération du dépositaire	91.394 20.412	103.523 22.564	<12.129> <2.152>
	111.806	126.087	<14.281>

# 4.4. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

(en dinars)

		(	7
DESIGNATION	DU 01/01/2010 AU 31/12/2010	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	ECART
Redevance C.M.F. Rémunération commissaire aux comptes Publicité et publications Agios, frais bancaires et autres charges Impôts et taxes	19.363 14.000 602 59 1.865	21.932 13.463 602 92 2.296	<2.569> 537 0 <33> <431>  <2.496>

# 4.5. SOMMES DISTRIBUABLES:

(en dinars)

DESIGNATION	DU 01/01/2010 AU 31/12/2010	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	ECART
RESULTAT D'EXPLOITATION	673.788	816.139	<142.351>
+ REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION :			
* Régularisation du résultat dist./souscriptions * Régularisation du résultat dist./rachats	1.277.034 <1.413.530>	1.152.393 <1.237.605>	124.641 <175.925>
TOTAL REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPL.	<136.496>	<85.212>	<51.284>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	537.292	730.927	<193.635>

# NOTE N°5: AUTRES INFORMATIONS

# 5.1. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS AU 31 DECEMBRE 2010 :

	DU 01/01/10 AU 31/12/10	DU 01/01/09 AU 31/12/09	AU
Données par action :	31/12/10	31/12/09	31/12/08
Revenus des placements Charges de gestion des placements	5,706 - 0,776	5,311 <u>- 0,683</u>	5,972 - 0,737
Revenus nets des placements Autres charges	<b>4,930</b> - 0,250	<b>4,628</b> - 0,208	<b>5,235</b> - 0,242
Résultat d'exploitation (1)	4,680	4,420	4,993
Régularisation du résultat d'exploitation	<u>-0,952</u>	<u>- 0,461</u>	- <u>0,853</u>
Sommes distribuables de l'exercice	3,728	3 ,959	4,140
Variation des plus ou moins values potentielles Plus ou moins values réalisées/titres Frais de négociation Résultat non distribuable de l'exercice (2)	0,426 - 0,348 - 0,057 <b>0,021</b>	0,172 - 0,014 - 0,045 - 0,113	0,354 - 0,064 - 0,030 - <b>0,260</b>
Résultat net de l'exercice (1+2)	4,701	4,533	5,253
Droits d'entrée et de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,021	0,113	0,260
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	- 0,617	0,269	0,182
Sommes non distribuables de l'exercice	- 0,596	0,382	0,442
Distribution de dividendes Valeur liquidative Actif net moyen	3,955 105,986 19.453.519	4,142 106,181 21.940.090	4,350 106,240 20.669.740
Ratios de gestion des placements			
Charges/actif net moyen Autres charges/actif net moyen Résultat distribuable de l'ex./actif net moyer	0,57% 0,18% <b>2,76%</b>	0,57% 0,18% <b>3,33%</b>	0,58% 0,19% <b>3,24%</b>

# SITUATION ANNUELLE DE FCP KOUNOUZ ARRETEE AU 31/12/2010

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP KOUNOUZ » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2010, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP KOUNOUZ» dans les placements constitués par les actions WIFAK LEASING ont atteint, au 31 décembre 2010, 10,09% de son actif net à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors de l'observation citée au niveau du paragraphe précédent, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP KOUNOUZ », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Le Commissaire aux Comptes Adnène ZGHIDI

# BILAN FCP KOUNOUZ Arrêté au 31-12-2010 (Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Portefeuille titres	3.1	4 937 299,501	2 235 571,739
Actions cotées, valeurs assimilées et droits rattachés		3 137 977,500	1 462 968,000
Obligations et valeurs assimilées		913 186,806	0,000
Emprunts d'Etat et valeurs assimilées		792 038,395	718 234,099
Autres valeurs (OPC)		94 096,800	54 369,640
Placements monétaires et disponibilités		1 335 708,616	870 905,472
Placements monétaires	3.3	1 241 533,780	908 614,289
Disponibilités		94 174,836	-37 708,817*
Créances d'exploitation	3.5	4 097,080	3 622,563*
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		6 277 105,197	3 110 099,774
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	17 824,567	7 276,800
Autres créditeurs divers	3.7	5 100,598	4 717,965*
TOTAL PASSIF		22 925,165	11 994,765

ACTIF NET		6 254 180,032	3 098 105,009
Capital	3.8	6 152 957,616	3 068 184,270
Sommes distribuables	3.12	101 222,416	29 920,739
Résultat d'exploitation de la période		99 113,818	32 585,024
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		2 108,598	5 471,605
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	-8 135,890
ACTIF NET		6 254 180,032	3 098 105,009
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 277 105,197	3 151 295,132

# ETAT DE RESULTAT DE FCP KOUNOUZ Exercice clos le 31 décembre 2010 (Unité : en DT)

	Note	24/42/2040	24/42/2000
Davanua du nautafacilla titua	Note 2	<u>31/12/2010</u>	31/12/2009
Revenus du portefeuille titres	3.2	104 439,974	47 043,915
Dividendes Actions cotées		33 680,000	26 125,000
Dividendes OPCVM		16 720,605	3 903,550
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 874,905	0,000
Revenus des emprunts d'Etat et valeurs assimilées Revenus des autres valeurs		36 164,464 0,000	17 015,365
	3.4	,	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	61 350,083	14 616,774
Revenus des Bons de Trésor		0,000	0,000
Revenus des Billets de Trésorerie		28 508,811	8 859,714
Revenus des Certificat de dépôt		0,000	0,000
Revenus des Dépôts à Terme		32 073,379	5 661,221
Revenus des comptes à vue		767,893	95,839
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		165 790,057	61 660,689
Charges de gestion des placements	3.9	56 533,909	22 402,165
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		109 256,148	39 258,524
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	10 142,330	6 673,500
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		99 113,818	32 585,024
Régularisation du résultat d'exploitation	3.12	2 108,598	5 471,605
Report à nouveau		0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE A CAPITALISER		101 222,416	38 056,629
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-2 108,598	-5 471,605
Report à nouveau (annulation)		0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		240 572,914	178 438,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		474 029,819	395 449,385
Frais de négociation		-23 791,902	-11 806,947
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		789 924,649	594 665,976

# ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP KOUNOUZ Exercice clos le 31 décembre 2010

(Unité : en DT)

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS		
<u>D'EXPLOITATION</u>	789 924,649	594 665,976
a - Résultat d'exploitation	99 113,818	32 585,024
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	240 572,914	178 438,514
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	474 029,819	395 449,385
d - Frais de négociation de titres	-23 791,902	-11 806,947
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0,000	0,000
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 366 150,374	731 048,070
a- Souscriptions	5 816 821,859	2 206 398,536
- Capital	3 667 600,000	1 783 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	2 104 869,354	413 995,414
- Régularisation des sommes distribuables	44 352,505	9 303,122

- Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	3 450 671,485	1 475 350,466
- Capital	2 123 500,000	1 209 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 291 717,030	265 904,528
- Régularisation des sommes distribuables	42 243,907	3 831,517
- Droits de sortie	-6 789,452	-3 685,579
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 156 075,023	1 325 714,046
ACTIF NET		
a- en début de période	3 098 105,009	1 772 390,963
b - en fin de période	6 254 180,032	3 098 105,009
NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début de période	22 005	16 267
b - en fin de période	37 446	22 005
VALEUR LIQUIDATIVE	167,018	140,791
RENDEMENT DE LA PERIODE	18,63%	29,22%

# Notes aux états financiers Exercice clos le 31 Décembre 2010 (Unité : en Dinars Tunisiens)

# 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

# 2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

# 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

# 2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

# 2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

# 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

# 3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 4 937 299,501 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2010	% actif net
Actions, valeurs assimilées et droits	238 550	2 674 030,346	3 137 977,500	50,174%
rattachés admis à la cote	0		-	
ATTIJ BANK	25 550	559 595,299	550 602,500	8,804%
BNA	14 000	256 468,558	209 930,000	3,357%
SIAME	107 000	425 190,424	574 483,000	9,186%
TUNIS RE	37 000	516 896,384	551 152,000	8,813%
UIB	30 000	533 871,914	620 760,000	9,926%
WIFAK LEAS	25 000	382 007,767	631 050,000	10,090%
Titres des OPCVM	900	93 333,317	94 096,800	1,505%
Actions des SICAV	900	93 333,317	94 096,800	1,505%
Actions SICAV AL HIFADH	900	93 333,317	94 096,800	1,505%
Parts des fonds communs	0	0	0	0,000%
Néant				
Obligations de sociétés et valeurs	9 715	1 672 877,000	1 705 225,201	27 2650/
<u>assimilées</u>	9715	1 0/2 0//,000	1 705 225,201	27,265%
Emprunt des sociétés	9 000	900 000,000	913 186,806	14,601%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	200 000,000	203 084,800	3,247%
BTE*2010	1 000	100 000,000	98 226,806	1,571%
CIL 2010/1	5 000	500 000,000	508 916,000	8,137%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	1 000	100 000,000	102 959,200	1,646%
Emprunt de l'Etat	715	772 877,000	792 038,395	12,664%
BTA 6.75% JUILLET 2017	505	542 875,000	556 307,465	8,895%
BTA 6.9 9 MAI 2022	10	9 820,000	10 212,281	0,163%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	100	112 450,000	114 479,077	1,830%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	30	32 457,000	33 558,896	0,537%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	50	54 095,000	55 931,493	0,894%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	20	21 180,000	21 549,183	0,345%
TOTAL	249 165	4 440 240,663	4 937 299,501	82,191%

# 3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 104 439,974 Dinars au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009
<u>Dividendes</u>	50 400,605	30 028,550
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	33 680,000	26 125,000
- des Titres OPCVM	16 720,605	3 903,550
Revenus des obligations et valeurs assimilées	54 039,369	17 015,365
Revenus des obligations de sociétés	<u>17 874,905</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	17 874,905	0,000
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>36 164,464</u>	<u>17 015,365</u>
- intérêts	36 164,464	17 015,365
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des autres valeurs	0,000	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	104 439,974	47 043,915

# 3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 1 335 708,616 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition.	Valeur actuelle au 31/12/2010	% actif net
Placement monétaire		1 226 458,346	1 241 533,780	19,851%
EMETTEUR STUSID BANK	_	_	_	_
Certificats de dépôt STUSID BANK	0	0,000	0,000	0,000%
Dépôt à Terme STUSID BANK	5	500 000,000	503 050,083	8,043%
DAT STUSID BANK	5	500 000,000	503 050,083	8,043%
Emetteur ELECTROSTAR				
Billets de trésorerie	1	383 797,468	395 063,997	6,32%
ELECTROSTAR 20/05/2010	1	383 797,468	395 063,997	6,317%
	<u> </u>			

Emetteur ATTIJARI LEASING				
Billets de trésorerie	1	342 660,878	343 419,700	5,491%
B T Attijari leasing 14/12/2010	1	342 660,878	343 419,700	5,491%
Emetteur INTERMETAL				
Disponibilité		94 174,836	94 174,836	1,506%
Dépôt à vue		35 569,672	35 569,672	0,569%
Sommes à l'encaissement		770 848,255	770 848,255	12,325%
Sommes à régler		- 712 243,091	- 712 243,091	-11,388%
Total Général		1 320 633,182	1 335 708,616	21,357%

# 3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2010 à 61 350,083 DT et représente le montant des intérêts courus au titre de la période du 01/01 au 31/12/2010 sur les bons de trésor, les billets de trésorerie, certificats de dépôt et comptes courants.

(Valeurs en Dinars)

	(valeare en Emais)	
Désignation	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	28 508,811	8 859,714
Intérêts des certificats de dépôt	32 073,379	5 673,861
Intérêts des autres placements	0,000	0,000
Ecarts sur intérêts courus	0,000	-12,640
Intérêts des comptes courants	767,893	95,839
TOTAL	61 350,083	14 616,774

# 3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 4 097,080 DT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit:

(Valeurs en Dinars)

	(1415415 511 2111415)	
Désignation	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009
Retenues à la source sur bons de trésor achetés en bourse	4 097,080	3 622,563
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	0,000	0,000
Agios créditeurs à recevoir	0,000	0,000
TOTAL	4 097,080	3 622,563

# 3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 17 824,567 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009
Commission distributeurs	6 238,602	2 546,881
Commission gestionnaire	7 129,825	2 910,719
Commission dépositaire	4 456,140	1 819,200
TOTAL	17 824,567	7 276,800

# 3.7 Note sur les autres créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 5 100,598 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

	(Valeurs en Dinars)		
Désignation	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009	
Redevance CMF	551,014	264,308	
STUSID BANK	40,000	21,000	
Honoraires commissaire aux comptes	4 509,584	4 432,657	
TOTAL	5 100,598	4 717,965	

# 3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital initial au 01/01/2010  Montant  Nombre de titres  Nombre de porteurs	2 200 500,000 22 005 162	
Souscriptions réalisées (en nominal) Montant Nombre de parts émis Nombre de porteurs nouveaux	3 667 600,000 36 676 311	
Rachats effectués (en nominal)  Montant  Nombre de parts rachetés  Nombre de porteurs sortants	2 123 500,000 21 235 194	
Capital au 31-12-2010  Montant (en nominal)  Sommes non distribuables  Montant du capital au 31/12/2010  Nombre de parts  Nombre de porteurs	3 744 600,000 2 408 357,616 <b>6 152 957,616</b> 37 446 269	

# 3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 56 533,909 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

(	(1 1110 1110 1111 1111 1111 1111 1111 1		
Désignation	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009	
Commission distributeurs	19 786,869	7 840,760	
Commission gestionnaire	22 613,563	8 960,865	
Commission dépositaire	14 133,477	5 600,540	
TOTAL	56 533,909	22 402,165	

# 3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 10 142,330 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes, et les autres impôts et frais et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

(valeurs en Dinars)		
Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009	
5 652,323	2 239,729	
4 490,007	4 433,771	
0,000	0,000	
10 142,330	6 673,500	
	Montant au 31/12/2010  5 652,323 4 490,007 0,000	

# 3.11 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux plus values potentielles et réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2010 :

(Valeurs en Dinars)

	(10000000000000000000000000000000000000	( and an a an a an	
Désignation	2010	2009	
Plus ou moins values potentielles sur titres OPCVM	393,462	-930,545	
Plus ou moins values potentielles sur actions	245 225,081	179 369,059	
Plus ou moins values potentielles sur obligations	-5 045,629	0,000	
Plus ou moins values réalisées sur actions	471 182,189	384 811,611	
Plus ou moins values réalisées sur obligations	-4 653,700	0,000	
Plus ou moins values réalisées sur titres OPCVM	7 501,330	10 637,774	
Frais négociation	-23 791,902	-11 806,947	
Droits de sortie	6 789,452	3 685,579	
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	697 600,283	565 766,531	
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	2 104 927,725	413 995,414	
Régularisations sommes non distribuables rachats	-1 291 675,336	-265 904,528	
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1 510 852,672	713 857,417	
Résultat non distribuable exercices antérieurs	897 504,944	153 826,853	
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	2 408 357,616	867 684,270	

# 3.12 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2010 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice 2009	32 585,024	9 303,122	-3 831,517	38 056,629
Exercice 2010	99 113,818	44 352,505	-42 243,907	101 222,416

# 4. Autres informations

# 4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2010 se détaillent ainsi :

 (Valeurs en Dinars)

 Désignation
 31/12/2010
 31/12/2009

 - Titres à livrer
 770 848,26
 2 724,83

 - Titres à recevoir
 712 243,091
 41 195,358

 - Participation à libérer

 TOTAL
 1 483 091,346
 43 920,192

# 4.2- Données par parts et ratios pertinents

# 4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Revenus des placements	4,427	2,802
Charges de gestion des placements	1,510	1,018
REVENUS NET DES PLACEMENTS	2,918	1,784
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,271	0,303
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2,647	1,481
Régularisation du résultat d'exploitation	0,056	0,249
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,703	1,729
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	6,425	8,109
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	12,659	17,971
Frais de négociation	-0,635	-0,537
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	18,448	25,543
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	21,095	27,024
Droits d'Entrée et de sortie	0,181	0,167
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	18,630	25,711
Régularisation du résultat non distribuable	21,715	6,730
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	40,345	32,441
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur Liquidative	167,018	140,791

# 4.2.2- Ratios de gestion des placements

31/12/2010	31/12/2009
0,3022%	0,2300%
0,0542%	0,0685%
0,5299%	0,3345%
	0,3022% 0,0542%

# 4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.